

CONSEILLER(ÈRE) - FINANCES PERSONNELLES

555

INFORMATIONS SUR L'EMPLOI

TITRE DU POSTE

Conseiller(ère) - Finances personnelles

NB DE POSTE À COMBLER

1

STATUT D'EMPLOI

Permanent

OCCUPATION

Temps plein

DISPONIBILITÉS

Jour, fin de semaine

NB D'HEURES PAR SEMAINE

35

SALAIRE (TYPE)

À discuter

NIVEAU D'ÉDUCATION MINIMAL

Collégiale

EXPÉRIENCE REQUISE

Aucune ou non disponible

RÉGION

Montréal

CONTACT

Martine Angell
Réseaux

Télécopieur : 450-424-5727

DESCRIPTION

À titre de conseiller en finances personnelles, vous êtes responsable de développer et de maintenir une relation d'affaires durable et empreinte de confiance avec les membres et clients dans le but d'assurer leur satisfaction. Votre rôle consiste à être à l'écoute des besoins des membres et clients, à leur offrir des conseils adaptés à leur situation financière et à les accompagner dans le choix de solutions appropriées leur permettant d'atteindre leurs objectifs financiers. Vous êtes responsable d'une clientèle composée de la clientèle jeunesse et de membres particuliers, et vous établissez un lien privilégié avec celle-ci. La maîtrise des relations interpersonnelles constitue donc une compétence essentielle. Vous proposez des offres liées au placement, au financement et à la protection, en mettant à profit votre aptitude à viser les résultats. Vous agissez à titre d'expert et de personne-ressource en financement pour la caisse. Votre expertise vous permet d'assurer la cohérence entre la satisfaction des membres et clients, les objectifs d'affaires, la gestion saine et prudente des risques et la rentabilité. Vous entretenez des collaborations avec divers partenaires et experts en vue de proposer des stratégies intégrées en réponse aux besoins des membres et clients.

TÂCHES

Responsabilités principales

Conseiller les membres et clients sur les meilleures stratégies et déterminer avec eux les résultats visés.

Agir à titre de responsable de la relation d'affaires, évaluer la satisfaction des membres et clients et la qualité du service, assurer les suivis et recommander les améliorations requises.

Demeurer à l'affût de l'actualité financière, des tendances du marché et des meilleures pratiques ayant cours dans votre champ d'activité.

Réaliser différentes activités de représentation et participer à la présence de la caisse dans le milieu.

QUALITÉS RECHERCHÉES

Les exigences

Diplôme d'études collégiales (DEC technique) et un minimum d'une année d'expérience pertinente

D'autres combinaisons de formation et d'expérience pertinentes pourraient être considérées

Et

Certificat de représentant en épargne collective - Autorité des marchés financiers

Compétences relationnelles

Être orienté client

Maîtriser les relations interpersonnelles

Viser les résultats

Apprécier les différences

Apprendre avec agilité

Être orienté vers l'action

Connaissances

Connaissance de l'actualité financière, économique, politique et législative

Connaissance de l'ensemble des produits et services destinés aux membres de

l'entreprise et de ceux offerts par les centres, les composantes ainsi que les réseaux de distribution et ceux de la concurrence
Connaissance de l'intégration des données financières dans les systèmes
Connaissance sur la gestion de la dette
Connaissance et notions sur la conformité aux lois sur la distribution des produits et services financiers
Connaissance de la philosophie et du fonctionnement d'une coopérative de services financiers
Connaissance des politiques, législations et normes relatives aux produits et services offerts par l'entreprise
Connaissance des procédures opérationnelles relatives aux activités de financement et de placement
Connaissance du processus d'affaires de l'entreprise et des standards de service
Connaissance des techniques d'évaluation et de suivi d'une demande de financement aux particuliers
Maîtrise de la langue anglaise

AUTRE

Particularités : La ressource sera appelée à se déplacer et à travailler dans les différents centres de services selon la demande de son gestionnaire afin d'assurer la continuité des opérations. De plus, en fonction de l'évolution de ses besoins d'affaires, l'employeur se réserve le droit de modifier l'horaire de travail qui pourrait inclure des heures de travail de fin de semaine.